

Le printemps est là, **les déchèteries sont ouvertes** et nous vous rappelons que **les feux de toutes natures restent interdits et passibles d'une amende**. D'autres moyens plus écologiques permettent de recycler vos déchets et de limiter les nuisances vis-à-vis de vos voisins :

- La location d'un bac pour le ramassage des déchets verts,
- Le compostage individuel,

Pour toute information complémentaire, contacter le Point info Déchets au 0800 802 157.

Pensez à votre voisinage !



Tonte des pelouses

Nous vous rappelons ci-dessous les horaires de tonte pour ne pas occasionner de gêne vis-à-vis de votre voisinage :

- En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche : de 10h00 à 12h00



Mairie d'Estrées

Tél : 03 27 89 61 21

mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



AGENDA

Juillet 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
					Mairie fermée	
3	4	5	6	7	8	9
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des verres	Ramassage des végétaux et des recyclables	La Maison du Poulet	Mairie fermée 18h - Messe en l'honneur de Notre Dame du Mont Carmel	
10	11	12	13	14	15	16
Centre de loisirs				Fête Nationale 10h30 – Mairie Médailleurs du travail 11h – Monument aux morts : Cérémonie du 14 juillet 1789 Animations au stade Fêtes du Mont Carmel	Mairie fermée Fêtes du Mont Carmel Food Truck et La Maison du Poulet sur la brocante	Fêtes du Mont Carmel
Médiathèque : 16h00 à 18h30 Balayage des rues			Ramassage des végétaux et des recyclables			
17	18	19	20	21	22	23
Centre de loisirs					Mairie fermée	
Médiathèque fermée Fêtes du Mont Carmel			Ramassage des végétaux et des recyclables			
24	25	26	27	28	29	30
Centre de loisirs					Mairie fermée	
Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux et des recyclables Food Truck			
31	<ul style="list-style-type: none"> - La médiathèque sera fermée du 17 juillet au 21 août inclus. Réouverture le lundi 28 août aux horaires habituels. - Mme CAULIER, Assistante Sociale, n'assurera pas de permanence en juillet. Prochaine permanence le 3 août. 					
Médiathèque fermée	<p>Programme détaillé des fêtes du Mont Carmel communiqué dans le document joint</p>					

Nos amis les chiens : quelques rappels !

Malgré l'installation de 12 bornes canines (avec sacs et poubelle), nous déplorons toujours la présence de nombreuses déjections canines sur les espaces publics. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

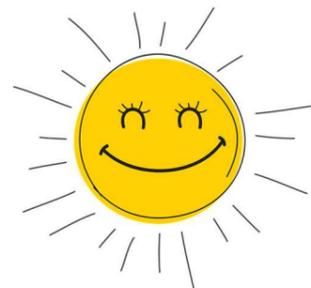
Respect du voisinage

L'enthousiasme fait parfois oublier à certaines personnes qu'elles ont des voisins qui les entendent. Fêtes, chants et musiques, travaux... peuvent, à la longue, gêner la tranquillité des voisins. Le bruit ou les nuisances générés par vos voisins peuvent constituer des troubles de voisinage et être sanctionnés sous certaines conditions.

Pour la tranquillité de tous, merci de respecter vos voisins et de limiter les activités trop bruyantes, notamment après 22 h.



Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été



Envoyez-nous vos articles ! Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 juillet**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr

Mairie – horaires d'été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés du lundi 10 juillet au samedi 26 août inclus. Pendant cette période, la mairie sera fermée les samedis et ouverte les lundis et vendredis de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 ; les mardis et mercredis de 9h15 à 11h45. La mairie sera fermée les vendredis après-midi du mois d'août. Un affichage sera apposé sur la porte avec un contact en cas d'urgence.

La mairie sera ouverte le samedi 2 septembre de 9h15 à 11h45 puis les samedis matin une semaine sur deux selon le calendrier de votre Infos Village. Les horaires d'ouverture habituels reprendront à partir du lundi 28 août, les lundis et vendredis de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 ; les mardis, mercredis de 9h15 à 11h45 ; le samedi (une semaine sur deux selon le calendrier des Infos Village) de 9h15 à 11h45.

Balayage des rues

Un balayage mécanique sera réalisé dans les rues du village le lundi 10 juillet. Nous vous demandons donc impérativement, à compter de 8 heures, de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée ou à cheval sur la bordure du trottoir afin de permettre le bon nettoyage des fils d'eau.

Fête du 14 juillet et diplômes aux médaillés du travail

La cérémonie commémorative de la Fête Nationale aura lieu le 14 juillet 2023 à 11 h au Monument aux Morts. Le rassemblement est prévu à 10h45 devant la mairie. A l'issue de la cérémonie, Raymond PIERREUSE recevra l'insigne de Porte-Drapeau en reconnaissance de ses 3 années de fidélité à la fonction de Porte-Drapeau et le diplôme d'honneur de Porte-Drapeau décerné par la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Cette cérémonie sera précédée à 10h30 de la remise des diplômes aux médaillés du travail et suivie du verre de l'amitié.

Fêtes du Mont Carmel – 14 au 17 juillet 2023

Les fêtes du Mont Carmel auront lieu du 14 au 17 juillet prochain. Vous trouverez ci-joint le programme.

Des informations vous seront également communiquées au fil de l'eau via le panneau lumineux et les réseaux sociaux.

Inscriptions brocante de la fête du Mont Carmel

Les inscriptions pour la brocante des fêtes du Mont Carmel auront lieu en mairie, dans la salle des mariages :

- Le mercredi 28 juin de 17h30 à 19h30 : riverains
- Le samedi 1^{er} juillet de 9h à 11h : estrésiens
- Le samedi 8 juillet de 9h à 11h : ouvert à tous
- Le mercredi 12 juillet (s'il reste des places) de 17h30 à 19h30 : ouvert à tous

La brocante aura lieu le 15 juillet de 8h à 13h. Installation à partir de 6h.

Lors de l'inscription, les exposants doivent fournir leur pièce d'identité et la copie de la carte grise du véhicule qui rentrera dans la brocante. Les autres véhicules ne seront pas autorisés à entrer. Tarif : 5€ l'emplacement de 5 mètres.

Drones : Quelles règles pour garantir le respect de la vie privée ?

La réglementation relative aux drones est très complexe. Vous trouverez diverses informations à ce sujet sur : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/drone-regles-pilotage-respecter>

Concernant le respect de la vie privée, les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant. Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

Toute diffusion d'images doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel.

En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Food Truck « Au plaisir » et Maison du poulet

- **Le Food truck « Au plaisir »** sera sur notre commune le **jeudi 27 juillet en soirée**. Il sera absent le 13 juillet. N'hésitez pas à réserver par avance au 06 17 63 50 56.
- **La Maison du Poulet**, viendra le **vendredi 7 juillet à partir de 18h30**. Elle sera absente le 21 juillet. Elle vous propose : poulet, poulet label, jambonneau, patates au jus, saucisses de poulet et cuisses de poulet. Réservation souhaitée au 06 61 57 25 58.
- **Les deux marchands seront présents sur la brocante le samedi 15 juillet.**

Travaux sur le parking arrière de la mairie

Des travaux d'aménagement de la place arrière de la mairie démarreront le 18 juillet prochain pour une durée d'un mois. En conséquence, il sera interdit de stationner sur la place et sur les trottoirs environnant durant la durée du chantier. L'accès au parc de jeux sera condamné coté parking (à droite). L'entrée se fera uniquement via le chemin piétonnier situé à sa gauche. Merci de votre compréhension.

Cyclos randonneurs du Douaisis

Dans le cadre des fêtes de Gayant et des activités sportives de Douai, la ville de Douai et les Cyclos Randonneurs du Douaisis organisent conjointement une randonnée cyclotouriste, (à allure libre et non pas une course, sans classement) intitulée les Boucles de Gayant Cyclistes, le dimanche 2 juillet 2023. Celle-ci traversera notre commune entre 7h00 et 12h00. Merci de votre compréhension.

Cadre de vie - Propreté

L'entretien des trottoirs et des caniveaux, même s'ils appartiennent au domaine public, est à la charge du riverain, locataire ou propriétaire, sur toute la longueur de son habitation, et ce en toute saison. Il concerne le balayage, le désherbage et le démoussage en excluant tout produit phytosanitaire, dont l'utilisation est interdite sur l'espace public. Voici quelques astuces simples et efficaces pour débarrasser votre trottoir des mauvaises herbes. Vous pouvez :

- Utiliser des binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber pour déloger les végétaux,
- Arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons...),
- Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables ! Elle a des propriétés de désherbant naturel.

Attention : l'eau de javel, le sel ou encore le vinaigre, parfois conseillés pour désherber le trottoir, sont à proscrire. Ces usages sont en effet nuisibles pour les eaux de surface et souterraines. Les personnes dans l'incapacité de réaliser ces travaux peuvent se faire connaître en mairie. Merci à vous pour votre contribution à l'entretien de notre beau village.

Alerte sécheresse

Par arrêtés pris dès les 14 et 21 avril, Messieurs les Préfets du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, avaient placé le territoire de ces départements en « vigilance sécheresse ». Depuis, dans le département du Nord, les bassins de l'Escaut et de la Sambre ont été portés au niveau « alerte sécheresse » le 19 juin 2023. A minima, et sous réserve de mesures plus restrictives liées à l'éventuelle aggravation de la situation, les collectivités et les usagers particuliers et professionnels (dont les exploitants agricoles et les industriels) sont appelés à modérer leur consommation d'eau.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR PRÉSERVER L'EAU !

ET + D'ÉCOGESTES EN VIDÉO JUSTE ICI !

www.noreade.fr